

Proposition de projet

**“Le Partenariat Mondial pour le
Tourisme Durable”**

"Transformer le tourisme dans le monde entier"¹

¹ Proposé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division Technologie, Industrie et Économie (PNUE-DTIE) et le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDM) de la France

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PROJET ET PRÉSENTATION

- 1.1 Intitulé du projet :** “Le partenariat mondial pour le tourisme durable”, un partenariat des Nations Unies de type II dans le cadre de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD)
- 1.2 Portée géographique :** mondiale
- 1.3 Date d’entrée en fonction :** mai 2010
- 1.4 Durée prévue du projet :** 5 ans
- 1.5 Partenaires de mise en œuvre actuels ayant fait part de leur intérêt pour être membres du Partenariat** **Agences des Nations Unies :** CNUCED, PNUE (y compris le secrétariat de la CDB), UNESCO (en particulier le Centre du patrimoine mondial de l’UNESCO²), Fondation des Nations Unies, ONUDI et OMT
Gouvernements : Bahamas, Brésil, Cambodge, Chine, Costa Rica, Corée du Sud, Croatie, France, Madagascar, Mali, Maroc, Norvège, Mozambique, Royaume-Uni
Autres OIG : Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC), Commission européenne, GRID-Arendal, OCDE
Système d’intégration centraméricaine (SICA), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Grands groupes : Bureau International du Tourisme Social (BITS), Ecotrans, Fédération Universelle des Agences de Voyages, Plan Bleu, Rainforest Alliance, Roteiros de Charme Hotel Association, SERC Bulgaria, The International Ecotourism Society (TIES), Tour Operators Initiative (TOI), Tourism Concern, World Wildlife Fund (WWF)
Autres agences : ADEME, AFD, GTZ
Ouvert à d’autres partenaires.
- 1.6 Besoin en ressources, annuel, prévisionnel pour la gestion du partenariat, sur la base de la mise en œuvre d’au moins trois projets**

Dépenses annuelles budgétisées en dollars américains, 2011

FONCTIONS ESSENTIELLES	USD /AN
Frais de fonctionnement et de rédaction	230 000
Coordination des projets	130 000
Assemblée générale annuelle	70 000
TOTAL	430 000

² Secrétariat de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel

1.7 Présentation

L'objectif du "partenariat mondial pour tourisme durable" est d'intégrer la durabilité dans tous les aspects des politiques, du développement et de l'exploitation du tourisme. Le partenariat a le potentiel de transformer la manière dont le tourisme est réalisé dans le monde entier, à toutes les échelles, par les consommateurs, par les entreprises et par les gouvernements qui planifient et régulent les destinations. Il aura le potentiel de rapidement mettre en œuvre dans une partie du monde une idée qui a été conçue dans une autre. Il sera inscrit comme un partenariat des Nations Unies de type II³ pour le développement durable, composé d'agences et programmes des Nations Unies, gouvernements nationaux, organisations intergouvernementales, organisations sociales, environnementales et professionnelles et autres agences. Le partenariat sera créé via la conversion du Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable (GTI-DTD) en une entité plus permanente et prendra appui sur les solides réalisations menées à bien à ce jour par ce groupe de travail. Le partenariat permettra à de nouvelles méthodes, politiques, réseaux et activités de renforcement des capacités de voir le jour. Il encouragera la mise en œuvre et le suivi généralisés de pratiques de gestion et technologies novatrices et diffusera dans le monde entier les nombreux projets réussis, et cependant méconnus, qui font déjà de la consommation et de la production durables une réalité dans le tourisme. La vaste portée géographique du partenariat et l'importance de l'expertise de ses membres lui permettront d'adapter, reproduire ou déployer des projets réussis initiés par un partenaire dans d'autres régions. La connaissance acquise en Afrique pourrait ainsi être appliquée en Amérique latine, Asie, Europe ou Amérique du Nord, ou inversement. Peu d'autres entités dans le secteur du tourisme – pour ne pas dire aucune – seront aussi rapidement en mesure de réaliser un transfert d'expérience et de mettre cette expérience à exécution.

Les origines de l'initiative remontent au Sommet mondial sur le développement durable de 2002, qui a déclaré que "des changements fondamentaux dans la façon dont les sociétés produisent et consomment sont indispensables pour réaliser un développement durable à l'échelle mondiale", tout en reconnaissant dans son plan de mise en œuvre que le tourisme peut servir le développement durable. Cet effort mondial pour encourager la consommation et la production durables (CPD), connu sous le nom de processus de Marrakech⁴, a fait naître des groupes de travail volontaires sur des sujets spécifiques, dont le tourisme. Le Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable, présidé par la France, a aidé à soutenir près d'une quarantaine de projets entre 2006 et 2009 et compte parmi ses membres 18 pays et 25 organisations. Toutefois, sa structure n'étant pas permanente, il a été préconisé la création d'une base institutionnelle et financière plus large, afin de poursuivre et développer son travail et tirer profit de l'effet de synergie obtenu, sous la forme du nouveau partenariat.

Le partenariat est destiné à devenir un élément clé du plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables qui sera développé et formellement lancé lors des 18^{ème} et 19^{ème} sessions de la Commission du développement durable des Nations Unies. Les recommandations politiques du GTI-DTD serviront de base au cadre de programmes et au travail du partenariat.

La politique générale du partenariat consiste à élaborer des synergies entre les diverses initiatives sur le tourisme durable qui ont été initiées ou soutenues par le groupe de travail, à élaborer de nouvelles initiatives et à garantir une efficacité générale en :

- facilitant le développement et la mise en œuvre d'un programme de travail cohérent pour le partenariat prenant en compte les besoins de chaque initiative ;
- prévenant la duplication inutile des tâches ;
- promouvant et facilitant les liens pour reproduire les activités réussies ; et
- améliorant la visibilité et en augmentant les impacts de chaque initiative.

Le partenariat sera mis en œuvre via un portefeuille d'activités qui ciblent l'industrie touristique, le secteur public et les consommateurs, en suivant étroitement les recommandations politiques du GTI-DTD. Les quatre principales activités seront (a) la mise en œuvre des recommandations politiques ; (b) l'adaptation et la reproduction dans d'autres régions de projets réussis du groupe de travail, publications, matériaux de formation et outils ; (c) l'élaboration de nouveaux projets et outils qui encouragent la mise en œuvre et le suivi de pratiques de gestion et technologies novatrices ; et (d) la construction de réseaux et partenariats.

³ Les partenariats des Nations Unies de type II sont inscrits auprès de la Division du développement durable des Nations Unies (DDD) comme "partenariats de la CDD (Commission du développement durable) pour le développement durable".

⁴ Du nom de sa première réunion, qui a eu lieu à Marrakech, au Maroc en 2003.

Les activités soutiendront les gouvernements et les entreprises du tourisme dans les domaines suivants :

- *Politique* : contribuer à la conception et mise en œuvre de politiques publiques qui soutiennent le développement du tourisme durable, incluant l'aménagement du territoire urbain et la gestion intégrée des zones côtières.
- *Développement et investissements* : intégrer la durabilité dans les projets de développement du tourisme et accroître les investissements dans le tourisme durable.
- *Renforcement des capacités* : améliorer la capacité des gouvernements nationaux, des collectivités locales et du secteur professionnel à mettre en œuvre des politiques et pratiques de gestion qui donnent des produits de tourisme plus durables.
- *Sensibilisation et représentation* : documenter et diffuser l'information sur les bienfaits économiques, sociaux, culturels et environnementaux du tourisme durable aux gouvernements, aux entreprises du tourisme, aux touristes et aux communautés locales, et promouvoir la demande de ces produits.
- *Mise en œuvre et suivi* : encourager la mise en œuvre de pratiques de gestion et technologies novatrices dans les activités du tourisme et en suivre les retombées économiques, environnementales, culturelles et sociales.
- *Développement d'ici 2013* d'outils concrets d'analyse, de communication, de politique et de gestion du secteur privé et d'activités de renforcement des capacités, apportant la preuve des bénéfices écologiques, économiques, culturels et sociaux du tourisme durable. Le secrétariat, le budget, et le fonctionnement financier seront gérés par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Division Technologie, Industrie et Économie (PNUE-DTIE), soutenu par des mécanismes de coordination et le comité de pilotage du partenariat.

Les projets du partenariat seront répartis en trois volets : (1) projets d'un ou deux ans pouvant immédiatement commencer sous la supervision du secrétariat et dans les limites du budget proposé ; (2) projets supervisés et budgétisés par les partenaires qui profiteront de la synergie et de l'adaptation et réplification éventuelles offertes par le partenariat ; et (3) projets courant sur un maximum de 10 années qui offrent la possibilité d'une transformation majeure de l'ensemble des modes de consommation et de production du tourisme dans le monde entier. Le partenariat veillera à ce que ces projets satisfassent ses critères, entre autres, de répliquabilité, durabilité et valeur ajoutée. Il assurera l'évaluation des résultats des projets.

Les thèmes des projets, tels que proposés par le GTI-DTD, sont :

- A. Agir sur et sensibiliser davantage aux liens existants entre **tourisme et changement climatique et renforcement afférent des capacités sur l'adaptation et les mesures d'atténuation** ;
- B. Promouvoir et diffuser les pratiques de tourisme durable en matière de **patrimoine culturel et naturel** ;
- C. Le tourisme comme outil de **réduction de la pauvreté** ;
- D. Sensibiliser davantage aux impacts que le tourisme a sur l'**environnement et la biodiversité**, en mettant l'accent sur les initiatives de prévention, notamment dans les zones protégées et écologiquement sensibles ;
- E. Promouvoir des **cadres politiques** qui mènent au développement du tourisme durable ;
- F. Aider le **secteur privé du tourisme et sa chaîne logistique** à devenir plus durables (notamment eau, énergie et empreinte sociale) ; et
- G. **Financement et investissement** dans le tourisme durable et l'économie du développement durable (par exemple, l'initiative "Économie verte"⁵)

⁵ L'initiative Économie verte (GEI – Green Economy Initiative) est destinée à aider les gouvernements à «verdir» à leurs économies en reformulant et recentrant leurs politiques, investissements et dépenses en faveur de divers secteurs, tels que les technologies propres, les énergies renouvelables, les services des eaux, les transports écologiques, la gestion des déchets, les constructions vertes et l'agriculture et la sylviculture durables.

SOMMAIRE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PROJET ET PRÉSENTATION.....	2
SECTION 2 : CONTEXTE DU PROJET	6
2.1 Contexte et antécédents.....	6
2.2 Évaluation des actuels partenariats de la Commission du développement durable.....	6
2.3 Opportunités découlant de la conversion du GTI-DTD en un partenariat des Nations Unies de type II	6
SECTION 3 : PROPOSITION DE PROJET	7
3.1 Objectifs	7
3.2 Description du projet.....	8
3.3 Démarche	9
3.4 Impacts du projet sur la réduction de la pauvreté et l'égalité des genres	10
3.5 Acteurs clés, bénéficiaires cibles et profits attendus	10
3.6 Dispositions en matière de gestion et coordination	11
3.7 Critères d'adhésion	14
3.8 Financement et campagne de financement	15
3.9 Communication et information du public.....	15
a) <i>Activités médiatiques</i>	15
b) <i>Produits web</i>	16
c) <i>Publications</i>	16
d) <i>Événements de sensibilisation / dissémination</i>	16
3.10 Grandes lignes du plan de travail potentiel 2010-2011.....	16
SECTION 4 : RÉSULTATS ET PROJETS POTENTIELS	17
4.1 Domaines thématiques	17
4.2 Aperçu des projets potentiels du partenariat, résultats et activités (2010-2012).....	19
ANNEXE 1 : plan de travail détaillé pour la création du partenariat mondial pour le tourisme durable	21
ANNEXE 2 : cadre logique du partenariat mondial pour le tourisme durable...23	

SECTION 2 : CONTEXTE DU PROJET

2.1 Contexte et antécédents

L'industrie touristique génère de considérables profits économiques à la fois pour les pays d'accueil et les pays d'origine des touristes. Son étendue géographique et son besoin en main-d'œuvre soutiennent un emploi largement dispersé, ce qui peut être particulièrement pertinent dans les zones éloignées et rurales où vit une grande partie de la population pauvre. Le tourisme peut également potentiellement contribuer à préserver les habitats naturels et le patrimoine culturel, vivant et historique. Toutefois, s'il n'est pas convenablement géré, il peut consommer de grandes quantités d'énergie, d'eau et de produits non durables ou détruire des zones naturelles, dégradant ainsi la qualité environnementale des destinations et des écosystèmes, et affecter les populations locales. Dans la mesure où le tourisme contribue à la détérioration ou amélioration des conditions environnementales et sociales et qu'il en est grandement affecté, il est nécessaire autant que possible de faire évoluer le modèle d'activité du secteur vers une plus grande durabilité. Cette évolution offre des gains écologiques aux destinations, de substantielles contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement et l'opportunité d'augmenter la résistance de l'industrie à une conception mondiale en rapide évolution.

Reconnaissant ces opportunités, la France s'est engagée à initier et présider le Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable (GTI-DTD) lors du conseil d'administration du PNUE à Dubaï, Émirats arabes unis, en février 2006. Le GTI-DTD se compose de représentants de 18 pays développés et en développement, neuf organisations internationales, sept organisations non gouvernementales et sept associations professionnelles internationales. Les principaux objectifs du GTI-DTD ont été (a) d'encourager la mise en œuvre d'actions qui promeuvent le tourisme durable via le développement d'outils de soutien et (b) de présenter de nouvelles initiatives et soutenir les initiatives existantes susceptibles d'inspirer des projets pilotes et de bonnes pratiques dans d'autres pays pour favoriser le développement du tourisme durable.

Le GTI-DTD a récemment mené à bien un programme de travail de trois ans (2006-2009) qui a initié ou pris part à une quarantaine de projets visant à développer des outils de renforcement des capacités, orientations politiques et nouveaux partenariats et réseaux sur le tourisme durable. Ces projets ont favorisé d'importants impacts sociaux, culturels et environnementaux positifs à tous les niveaux et ont soutenu l'évolution de l'industrie vers un modèle d'activité plus durable. Ils ont généré près de 5 millions USD d'activités en tourisme durable.

2.2 Évaluation des actuels partenariats de la Commission du développement durable

Une revue détaillée des partenariats de la Commission du développement durable (CDD) a été réalisée pour évaluer les partenariats existants dans le domaine du tourisme et d'identifier de quelle manière ce nouveau partenariat pouvait collaborer pour apporter une valeur ajoutée à ces initiatives et profiter des synergies existantes pour réaliser de plus grands accomplissements dans le cadre de ses activités. Des 346 partenariats existants examinés, 49 ont affiché des liens avec le tourisme. Cinq ont été identifiés comme ayant un fort potentiel de synergie avec le nouveau partenariat. Ce chiffre si peu élevé s'explique en partie par le fait que la plupart des partenariats actuellement recensés dans la base de données ne sont plus actifs. Les partenariats susceptibles d'entrer en synergie avec le partenariat sont :

- le portail d'information sur le tourisme durable DestiNet [en association avec le GTI-DTD] ;
- l'initiative SEED : semer les graines du changement [en association avec le GTI-DTD] ;
- le Partenariat pour le lancement du Conseil d'intendance du tourisme durable (STSC) [en association avec le GTI-DTD] ;
- International Partnership for Sustainable Resource Management ;
- Partenariat international pour le développement durable dans les régions de montagne (Partenariat de la montagne) ;

2.3 Opportunités découlant de la conversion du GTI-DTD en un partenariat des Nations Unies de type II

La conversion du GTI-DTD en un partenariat des Nations Unies de type II est nécessaire pour :

- améliorer sa durabilité à long terme ;

- élargir le réseau de partenaires au-delà de ceux engagés dans le GTI-DTD et ses sources de financement ;
- diffuser plus largement les matériaux de renforcement des capacités et de sensibilisation produits par le GTI-DTD parmi les nouveaux partenaires et les régions ;
- améliorer la visibilité et augmenter les impacts des projets ;
- renforcer la coordination internationale sur le tourisme durable ;
- promouvoir des pratiques de gestion et technologies novatrices ;
- adapter, reproduire et déployer les activités et projets pilotes réussis ; et
- promouvoir une plateforme neutre et flexible qui autorise l'intégration de modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme.

La création du partenariat engendre trois opportunités majeures :

- **SYNERGIE** : développement des synergies naturelles du GTI-DTD et de ses nombreux produits et initiatives en cours.
- **INTÉGRATION DE LA DURABILITÉ** : un organisme plus cohérent et efficace permet de mieux répondre à la possibilité d'intégrer des pratiques de durabilité dans le tourisme.
- **ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES** : une structure de partenariat intégratrice favorisera les interactions entre parties prenantes (entreprises du tourisme, gouvernements, organisations des Nations Unies, organisations non gouvernementales sociales et environnementales, consommateurs, programmes de certification et autres) pour renforcer l'assimilation du tourisme durable, la diffusion d'outils nouveaux et existants dans des projets pilotes et l'intégration des recommandations politiques dans les plans nationaux de développement du tourisme.

Les récentes initiatives et l'évolution des tendances mondiales vers une économie verte ont créé un environnement politique favorable à la réalisation des objectifs du partenariat. Cet environnement est encore consolidé par l'approche du cycle 2010-2011 de la CDD. Deux réunions de la CDD sont programmées pour discuter et mener à bien le développement d'un plan-cadre décennal de programmes en faveur de la consommation et de la production durables (CPD). L'évolution du GTI-DTD vers un niveau plus large des Nations Unies, avec le développement d'un partenariat de type II, profitera de la visibilité accrue des initiatives de CPD résultant des assemblées de la CDD.

SECTION 3 : PROPOSITION DE PROJET

3.1 Objectifs

L'objectif principal est d'intégrer la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme par la création d'un partenariat des Nations Unies de type II dans le cadre de la Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies provisoirement intitulé "partenariat mondial pour le tourisme durable". Le partenariat profitera du travail couronné de succès du groupe de travail international de Marrakech sur le développement du tourisme durable.

La politique générale du partenariat consiste à élaborer des synergies entre les diverses initiatives sur le tourisme durable qui ont été initiées ou sont soutenues par le groupe de travail, à élaborer de nouvelles initiatives et à garantir une efficacité générale en :

- facilitant le développement et la mise en œuvre d'un programme de travail cohérent pour le partenariat prenant en compte les besoins de chaque initiative ;
- prévenant la duplication inutile des tâches ;
- promouvant et facilitant les liens pour reproduire les activités réussies et les concepts novateurs ; et
- améliorant la visibilité et en augmentant les impacts de chaque initiative.

Le partenariat est destiné à devenir un élément clé du plan-cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables qui sera développé et formellement lancé lors des 18^{ème} et 19^{ème} sessions de la Commission du développement durable des Nations Unies.

Le partenariat aura également pour objectif d'appliquer, dans les sphères publiques et privées, des recommandations politiques du GTI-DTD et autres cadres politiques. Lors de sa réunion d'avril 2009 à Marrakech, le groupe de travail a approuvé une série de recommandations politiques visant à améliorer la durabilité du tourisme dans tous ses aspects. Les recommandations politiques s'adressent aux parties prenantes clés – gouvernements et collectivités locales, communautés locales et indigènes, organisations internationales, secteur privé⁶, ONG et consommateurs. Ces recommandations ont été élaborées à partir des enseignements tirés des activités de tourisme durable du GTI-DTD. Le partenariat proposera un processus intégré et ouvert de mise en œuvre des recommandations dans lequel il engagera l'ensemble des parties prenantes concernées.

3.2 Description du projet

La vision de la durabilité du tourisme du groupe de travail a été traduite dans ses recommandations politiques et les projets. Le partenariat va développer cette vision via un portefeuille d'activités qui ciblent l'industrie du tourisme, le secteur public et les consommateurs, conformément aux recommandations politiques et autres cadres politiques. Il est prévu que différentes parties prenantes forment des groupes chargés de l'exécution d'une ou plusieurs de ces activités. Le partenariat collaborera avec un large éventail de partenaires pour fournir des informations scientifiques sur les questions liées au tourisme et leur contribution au développement durable. Des instituts universitaires seront invités à rejoindre le partenariat afin d'augmenter la connaissance disponible sur les questions de tourisme durable, ainsi que pour proposer des projets sur le terrain.

Le partenariat aura quatre activités principales :

- a) **Mise en œuvre des recommandations et cadres politiques** dans tous les secteurs des principaux acteurs, notamment gouvernements nationaux et locaux, entreprises du tourisme, consommateurs, institutions financières et investisseurs. Une attention particulière sera accordée aux cadres politiques nationaux, à la gestion des destinations et à la planification. Il est devenu de plus en plus évident que des cadres politiques transparents et efficaces peuvent rendre l'assistance technique plus efficace. Cela renforce la responsabilité des parties prenantes publiques et privées, les motivant ainsi à prendre part, reproduire ou déployer les projets réussis. Les cadres politiques seront donc un élément de soutien clé du partenariat, les membres supervisant et conseillant la gestion générale et la mise en œuvre des projets.
- b) **Déploiement et reproduction des projets réussis, publications, matériaux de formation et outils dans d'autres régions.** Concernant la mise en œuvre de projets individuels, les phases de chaque projet de démonstration incluront également la dimension sociale et culturelle du développement du tourisme durable. À cette fin, le projet recherchera des partenariats au niveau local, reconnaissant ainsi le rôle des communautés locales, de leur précieuse base de connaissance et de leur compréhension des circonstances locales, ainsi que de leur intérêt à conserver un système durable. Ce processus s'inspirera des critères sociaux et culturels présentés dans les *CMTD* (critères mondiaux de tourisme durable), ainsi que dans les *Lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits* du PNUE.
- c) **Élaboration de nouveaux projets et outils qui encouragent la mise en œuvre et le suivi de pratiques de gestion et technologies novatrices.** Cette activité aura pour but d'améliorer la productivité des ressources, la compétitivité et réduira les impacts environnementaux, culturels et sociaux négatifs. L'élaboration d'outils nouveaux suivra un processus en trois étapes :
 - *Conception/adaptation des outils* : lors de cette première étape, les outils seront développés ou adaptés à une cible spécifique (secteur professionnel, secteur public ou consommateurs). L'objectif de cette étape est de fournir les bases aux activités de démonstration et de diffusion ultérieures.

⁶ À noter qu'aux fins du partenariat, aucune distinction n'est faite entre les entreprises d'intérêt privé et d'état ; il est considéré que les unes et les autres sont incluses dans les termes "secteur privé", "secteur professionnel" et "entreprises du tourisme".

- *Démonstration* : à ce stade, l'efficacité des outils sera testée et démontrée par l'intermédiaire de projets de terrain et partenariats bilatéraux avec des partenaires clés dans le secteur du tourisme. Les enseignements tirés de cette phase seront par la suite intégrés dans l'outil original.
- *Dissémination* : l'objectif de cette phase sera de diffuser directement et via les réseaux les outils qui ont été élaborés ou adaptés et qui ont apporté la preuve de leur efficacité.

d) **Construction de réseaux et partenariats**

Des réseaux d'entreprises et autres institutions, ainsi que des partenariats *ad hoc* seront formés pour soutenir la mise en œuvre des activités, et en particulier la conception et adaptation des outils, leur démonstration et dissémination. Ces réseaux seront particulièrement précieux pour disséminer les outils, dans la mesure où (i) les utilisateurs finaux sont généralement de petites et micro-entreprises, (ii) la responsabilité publique est fragmentée au travers de nombreux départements et différents niveaux institutionnels, et (iii) les consommateurs sont difficiles à atteindre.

Les **réseaux régionaux et centres de ressources** seront importants pour la réussite des activités et projets. Certains projets du partenariat peuvent être adaptés, déployés et reproduits dans le monde entier mais de nombreux autres ne seront efficaces qu'au sein d'une région culturelle ou écosystémique. Il est prévu que plusieurs réseaux régionaux jouent un rôle dans le partenariat. Le Système d'Intégration centraméricain (SICA), l'Association des États de la Caraïbe (AEC), le Plan d'Action Méditerranéen (PAM), les pays francophones et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASANE) ainsi que la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest et d'autres organisations régionales africaines seront considérés comme des partenaires prioritaires. D'autres réseaux potentiels pourront être sollicités, notamment la communauté économique des pays d'Amérique du Sud MERCOSUR, la Pacific Asia Travel Association (PATA) et les membres nationaux du réseau mondial RECP (production propre et économe en ressources) de l'ONUDI/PNUE, incluant la Red Latina de Producción más Limpia (dont 10 des 12 membres ont déjà identifié le tourisme comme un domaine de travail), l'Asian Pacific, et la Table ronde africaine sur les modes de consommation et de production durables. Des efforts particuliers seront faits pour engager les pays francophones qui ne prennent actuellement pas part à des programmes de tourisme durable, ainsi que les pays de la région Asie-Pacifique, où la croissance du tourisme est rapide mais où les principes de durabilité dans les activités du tourisme ne sont pas suffisamment appliqués. Les réseaux régionaux existants seront sollicités pour devenir membres et apporter leur collaboration. Toutefois, il n'y aura pas de dispositions budgétaires initiales pour la création de sections régionales ni centres de ressources, à moins qu'elle ne relève de la responsabilité des membres dans une région, après identification d'un besoin précis et qu'elle bénéficie d'un financement approprié. Autant que possible, chaque région devra être représentée au comité de pilotage du partenariat.

3.3 Démarche

Le partenariat a pour vocation de soutenir la conception et l'application d'outils stratégiques, d'accroître l'investissement public et privé dans les produits et projets de tourisme durable et d'assurer un renforcement des capacités pour les gouvernements et entreprises qui souhaitent soutenir ou pratiquer le tourisme durable :

- *Politique* : contribuer à la conception et mise en œuvre des politiques publiques qui soutiennent le développement du tourisme durable, incluant l'aménagement du territoire urbain et la gestion intégrée des zones côtières.
- *Développement et investissements* : intégrer la durabilité dans les projets de développement du tourisme et accroître les investissements dans le tourisme durable.
- *Renforcement des capacités* : améliorer la capacité des gouvernements nationaux, des collectivités locales et du secteur professionnel à mettre en œuvre des politiques et pratiques de gestion qui donnent des produits de tourisme plus durables.
- *Sensibilisation et représentation* : documenter et diffuser l'information sur les bienfaits économiques, culturels, sociaux et environnementaux du tourisme durable aux gouvernements, aux entreprises du tourisme, aux touristes et aux communautés locales, et promouvoir la demande de ces produits.
- *Mise en œuvre et suivi* : encourager la mise en œuvre de pratiques de gestion et technologies novatrices dans les activités du tourisme et en suivre les bienfaits économiques, environnementaux, culturels et sociaux respectifs.

- *Développement d'ici 2013* d'outils concrets d'analyses, de communications, de politique et de gestion du secteur privé et d'activités de renforcement des capacités, apportant la preuve des bénéfices écologiques, économiques, culturels et sociaux du tourisme durable, incluant des outils de suivi et d'évaluation qui définissent un référentiel et des objectifs mesurables, renvoient l'avancement et rendent compte de la réalisation des objectifs de tourisme durable, d'après le guide de l'OMT sur les 'Indicateurs de développement durable pour les destinations touristiques'.

3.4 Impacts du projet sur la réduction de la pauvreté et l'égalité des genres

Le cadre général pour les activités du secteur privé⁷ du partenariat, les critères mondiaux de tourisme durable (CMTD), entend maximiser les bienfaits sociaux et économiques envers les communautés locales, les avantages envers le patrimoine culturel et les avantages envers l'environnement, tout en minimisant les impacts sociaux et environnementaux négatifs du développement et des activités du tourisme. Les CMTD garantiront la prise en compte des aspects sociaux, culturels, environnementaux et d'égalité des genres dans les projets du partenariat. Qui plus est, les activités, dans la mesure du possible, impliqueront les parties prenantes locales pour garantir l'intégration totale des circonstances, de la connaissance et des besoins locaux.

La recherche suggère que l'industrie du tourisme est un secteur particulièrement important pour les femmes. Le tourisme offre des possibilités variées d'activités rémunératrices, ainsi qu'un emploi de qualité, notamment lorsque le renforcement des capacités est rendu disponible. Une attention spéciale sera accordée à l'identification des questions liées aux genres et aux besoins des groupes minoritaires dans toutes les phases du projet, en particulier en ce qui concerne la formation et la diffusion des informations. Les sensibilités culturelles et spécifiques aux genres seront prises en compte dans tous les matériaux de communication, afin de renforcer la participation active des femmes dans ce secteur.

3.5 Acteurs clés, bénéficiaires cibles et profits attendus

Le projet profitera à tous les secteurs concernés par le tourisme, à savoir :

- les gouvernements à tous les niveaux – *renforcement des capacités pour soutenir la mise en œuvre des recommandations politiques finales du groupe de travail et activités centrées sur les destinations* ;
- les hôtels, voyagistes, prestataires de transport, restaurateurs et autres entreprises du tourisme de toutes tailles – *renforcement des capacités en matière de pratiques durables, diminution des coûts d'exploitation, opportunités financières pour évoluer vers la durabilité, réduction des impacts du changement climatique et augmentation des parts de marché* ;
- le micro, petites, moyennes et grandes entreprises de la chaîne de commercialisation du tourisme – *renforcement des capacités en matière de pratiques durables, augmentation des ventes aux entreprises de tourisme durable et à leurs clients* ;
- les communautés des destinations à la fois rurales et urbaines – *renforcement des capacités en gestion de destination durable, réduction des impacts négatifs cumulatifs du tourisme, emploi de qualité supérieure et avantages accessoires, reconnaissance culturelle accrue* ;
- les gestionnaires de sites du patrimoine naturel et culturel et zones protégées – *renforcement des capacités et outils de gestion pour garantir des impacts environnementaux et culturels positifs du tourisme* ;
- les femmes – *opportunités d'emplois de meilleure qualité, plus nombreux et d'activités entrepreneuriales indépendantes ; renforcement des capacités* ;
- populations indigènes – *meilleur contrôle des activités touristiques en général (y compris le droit de dire "non"), ainsi que des impacts environnementaux, culturels et sociaux du tourisme ; emploi de qualité dans les régions pauvres* ;

⁷ Les directives des Nations Unies sur la coopération entre les Nations Unies et le secteur privé définissent le "secteur privé" comme :

- a) entreprises ou activités à but lucratif et commercial ;
- b) associations et coalitions professionnelles (groupes intersectoriels pluridisciplinaires, initiatives intersectorielles portant sur un objet spécifique ; initiatives s'adressant à la profession) incluant mais de manière non limitative les fondations philanthropiques d'entreprises.

- les économies de pays en développement – *plus large distribution de revenus aux communautés pauvres ; plus forte rétention nationale des revenus du tourisme et augmentation de la conservation des habitats naturels et des attractions culturelles ;*
- les consommateurs – *plus grande sensibilisation aux activités de tourisme durable et aux conséquences de leurs choix.*

3.6 Dispositions en matière de gestion et coordination

Le partenariat mondial pour le tourisme durable est un partenariat orienté résultats entre les acteurs clés du développement du tourisme. Les nombreux aspects de la durabilité du tourisme et la complexité du secteur du tourisme requièrent un solide front commun pour définir et mettre en œuvre des outils destinés à garantir la viabilité économique à long terme du secteur, soutenu par un environnement non détérioré et un contexte social sain. À ce titre, les dispositions de gestion et coordination pour le partenariat sont essentielles pour que ce dernier parvienne à intégrer la mise en œuvre de modes de consommation et de production durables dans le secteur du tourisme. Le partenariat sera en mesure de gérer et coordonner les multiples initiatives et projets s'il possède une solide structure pour coordonner les différentes fonctions et activités de ses divers membres : cela relève à la fois de questions de gouvernance et de questions techniques et demande la présence d'un comité consultatif, d'un comité de pilotage, d'un secrétariat, et la tenue d'une Assemblée générale annuelle pour réunir l'ensemble des membres.

Structure

Il est proposé que la gestion et la coordination soit organisée comme suit :

1. **Assemblée générale annuelle du partenariat** : cette assemblée réunira l'ensemble des membres du partenariat chaque année. Elle sera entre autres chargée :
 - d'approuver un plan stratégique quinquennal et un programme de travail annuel ;
 - d'approuver le budget, qui sera géré par le secrétariat sous la supervision du comité de pilotage ;
 - de superviser la gestion du partenariat (à savoir approuver le rapport annuel ; déléguer au comité de pilotage la sélection des nouveaux projets et des nouveaux membres, en fonction des critères approuvés ;
 - d'élire les membres du comité de pilotage et, parmi les pays, son président et son vice-président.
2. **Comité de pilotage** : le comité de pilotage se composera de neuf membres votant, élus pour des mandats flexibles de deux ans lors des Assemblées générales annuelles. Le PNUE, en qualité de secrétariat, sera un membre non-votant. Le comité doit refléter la diversité des secteurs appartenant au partenariat, ainsi que des régions géographiques. Il devrait se composer de :
 - deux organisations internationales
 - quatre gouvernements nationaux de régions différentes, et
 - trois représentants de parties prenantes du tourisme : entreprises, associations de l'industrie, organisations non gouvernementales, etc.
 - un représentant du secrétariat n'ayant pas de droit de vote

Le comité de pilotage se réunira par téléconférences de façon régulière et aussi souvent que nécessaire, et une fois par an en personne. Il sera l'organe exécutif du partenariat, chargé de :

 - garantir la cohérence du travail ;
 - superviser les activités et projets mis en œuvre par le secrétariat ;
 - approuver les nouveaux membres ;
 - proposer à l'Assemblée générale annuelle, conformément aux critères de sélection approuvés et au budget disponible, des projets devant être gérés par le secrétariat ;
 - proposer de nouvelles activités et de nouveaux projets entre deux convocations d'assemblée (conformément au programme de travail approuvé, au plan stratégique et au budget) ;

- collecter des fonds avec le soutien du secrétariat.
3. **Secrétariat** : les activités se rapportant au secrétariat, au budget et aux opérations financières seront basées à la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE (PNUE-DTIE) à Paris. Ces activités devraient nécessiter la présence d'un coordinateur de projet à temps complet et d'un assistant à temps complet. Le secrétariat apportera un soutien administratif au partenariat et en coordonnera les activités. Il proposera des actions au comité de pilotage et motivera le partenariat en général. Il sera chargé de :
- préparer le programme de travail pour le partenariat ;
 - préparer la stratégie et les propositions de collecte de fonds ;
 - soutenir le comité de pilotage dans la mise en œuvre de la stratégie d'appel de fonds ;
 - coordonner les activités du partenariat ;
 - mettre en œuvre les projets selon le budget disponible ;
 - promouvoir et disséminer les projets mis en œuvre par les partenaires ;
 - faire des recommandations au comité de pilotage qui peut, lorsque nécessaire, demander une ratification par l'Assemblée générale annuelle (par exemple, élaboration de règlements, approbation de nouveaux membres, sélection de nouveaux projets, etc.) ;
 - rendre compte de ses activités au comité de pilotage pour le moins deux fois par an ;
 - mettre en œuvre les activités du partenariat sous la forme d'une plateforme opérationnelle ;
 - suivre la mise en œuvre et les résultats des projets, y compris des projets des partenaires.
4. **Comité consultatif** : ce groupe se composera de représentants d'organisations internationales compétentes, qui sont expertes dans les domaines thématiques et aideront à superviser les projets du partenariat. Des spécialistes externes pourront également participer, dans la mesure où le budget le permet. Des groupes thématiques ad hoc pourront être constitués, selon les besoins, par le secrétariat et les membres. Le comité consultatif se réunira en personne avant chaque Assemblée générale annuelle, ainsi que par téléconférence tous les six mois et selon les besoins. Le comité consultatif soutiendra le secrétariat, qui assurera l'interface avec les directeurs de projet et organisations. Le comité consultatif sera chargé de :
- garantir que les projets sont en adéquation avec les domaines thématiques du partenariat ainsi qu'avec les conventions et accords internationaux ;
 - conseiller le secrétariat sur des points spécifiques se rapportant à la mise en œuvre des projets ;
 - assurer un suivi pour les domaines thématiques, chaque membre se concentrant sur son domaine de spécialité.

Processus décisionnel

Le processus décisionnel pour le partenariat sera basé sur les résolutions de l'Assemblée générale annuelle qui déterminera la politique, le budget et les projets devant être mis en œuvre par le secrétariat et supervisera la gestion du partenariat. L'Assemblée générale approuvera un plan stratégique quinquennal et un programme de travail annuel. Elle élira par ailleurs les membres du comité de pilotage. Le président et le vice-président seront choisis par l'Assemblée parmi les pays, pour un mandat de deux ans. L'un d'eux devra être d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement. Le vice-président est amené à devenir le futur président.

Le comité de pilotage sera l'organe exécutif du partenariat, chargé de garantir la cohérence du travail ainsi que d'approuver et superviser les projets mis en œuvre par le secrétariat. Il aura également la responsabilité d'approuver les nouveaux membres, après avoir évalué leur candidature. Toutes les propositions soumises à l'Assemblée générale devront au préalable être examinées par le comité de pilotage.

Le secrétariat peut faire des recommandations au comité de pilotage, qui peut, lorsque nécessaire, demander une ratification par l'Assemblée générale annuelle. Cette procédure s'appliquera à l'élaboration de règlements, à l'approbation des nouveaux membres et à la sélection des nouveaux projets, entre autres.

Les membres informeront le secrétariat de leurs projets et activités en rapport avec les thématiques du partenariat. Le secrétariat présentera à son tour un rapport au comité de pilotage. Un résumé de tous les rapports approuvés sera présenté à l'Assemblée générale.

Le rôle principal du comité consultatif sera de garantir que les projets sont en adéquation avec les thématiques du partenariat, ainsi qu'avec les conventions et accords internationaux. Il conseillera le secrétariat sur des points spécifiques se rapportant à la mise en œuvre des projets. Il assurera la surveillance des domaines thématiques, chaque membre se concentrant sur son domaine de prédilection. Par exemple, l'UNESCO recommandera et examinera les projets se rapportant aux sites du patrimoine mondial, l'ONUDI à l'efficacité des ressources et le PNUE au changement climatique, etc. Toutefois, étant donné que le tourisme est un sujet transversal, certains projets demanderont la participation et l'expertise de plusieurs agences des Nations Unies.

Les activités du partenariat seront mises en œuvre par la promotion et la réalisation des activités et des projets. Certains projets seront mis en œuvre directement par le partenariat par l'intermédiaire du secrétariat en fonction du budget disponible. Toutefois, la grande majorité des projets sera directement exécutée par les partenaires, qui profiteront du partenariat pour diffuser et reproduire leurs initiatives réussies. Les projets des partenaires ne seront pas supervisés par le secrétariat qui en assurera simplement le suivi et leurs résultats seront présentés aux membres, dont la collaboration et le soutien seront sollicités. Le secrétariat peut offrir des services et une coordination de base pour les projets des partenaires, tels que des orientations en matière d'appel de fonds, recherche de synergies auprès des autres partenaires et projets, dissémination, etc., selon ce que permettent les provisions budgétaires restreintes.

Le secrétariat préparera un programme de travail et, lors de l'Assemblée générale annuelle, les membres choisiront les projets devant être mis en œuvre sous les auspices du partenariat tous les deux ans, ainsi que les projets des partenaires devant être inclus. Le comité de pilotage peut proposer de nouveaux projets dans l'intervalle. Les critères de sélection des projets sont définis à la section 4.2.

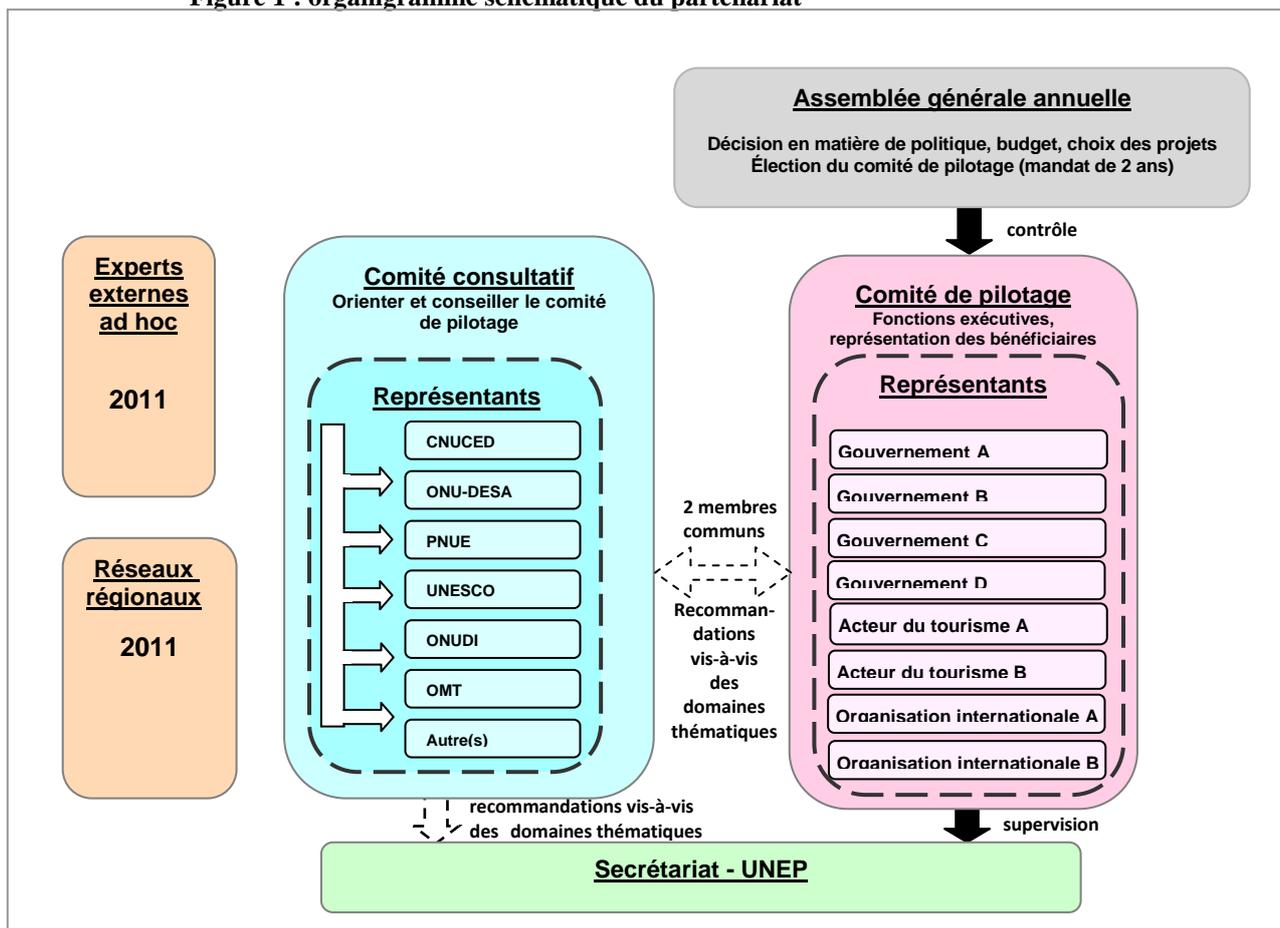
Le coordinateur (de grade P3 ou supérieur, selon les ressources financières disponibles) sera chargé de soutenir la mise en œuvre des projets relevant du niveau 1 et sera en charge de la communication, de l'administration, de la soumission de rapport, de la stratégie d'appel de fonds et autres tâches de coordination. Le secrétariat fera part d'états d'avancement au comité de pilotage du partenariat au minimum deux fois par an.

Plateforme de services aux membres

Lors de la phase de transition du partenariat, en 2010-2011, les piliers de travail seront le secrétariat, la plateforme de services aux membres et les projets actuels du groupe de travail mis en œuvre par les partenaires. Le secrétariat supervisera à la fois la plateforme et la mise en œuvre des projets. La plateforme, provisoirement intitulée "Plateforme de représentation du tourisme" lors de la 6^{ème} réunion internationale du groupe de travail, reprendra les fonctions opérationnelles et promotionnelles du secrétariat, reconditionnées en projet, avec des objectifs et des activités spécifiques et des résultats attendus. Le transfert de connaissance, le renforcement des capacités, l'innovation et l'intégration font partie des objectifs. La plateforme de services aux membres assurera, entre autres activités :

- la gestion du partage des connaissances ;
- la dissémination des outils et des enseignements tirés ;
- le soutien politique et la représentation ;
- le renforcement des capacités ;
- la collecte de fonds ;
- le marketing, la communication et la dissémination ; et
- l'organisation des réunions (lancement, assemblées générales annuelles et réunions thématiques).

Figure 1 : organigramme schématique du partenariat



3.7 Critères d'adhésion

L'adhésion dépendra de l'aptitude du partenaire potentiel à contribuer aux objectifs, aux domaines thématiques ou aux recommandations politiques du partenariat. Les principaux critères d'adhésion incluront :

- un engagement avéré envers le développement du tourisme durable ;
- l'aptitude à contribuer aux objectifs, aux domaines thématiques ou aux recommandations politiques du partenariat ;
- l'aptitude avérée à mettre en œuvre des projets dans les domaines thématiques ;
- la volonté de fournir un soutien financier ou une contrepartie pour les projets ou frais de fonctionnement généraux ;
- une zone d'influence géographique, en particulier en ce qui concerne la capacité à offrir des projets réussis en vue de leur réplique ou à reproduire les projets d'autres régions ;
- la capacité à atteindre des bénéficiaires exclus ;
- le travail en matière de tourisme durable dans l'un des groupes membres (gouvernements à tous les niveaux, secteur privé, organisations multilatérales ou intergouvernementales, organisations non gouvernementales, etc.).

Le critère obligatoire pour être membre est un engagement envers le développement du tourisme durable. L'adhésion n'est pas conditionnée par la satisfaction de tous les critères mais le bon sens doit prévaloir. En particulier, inclure un membre d'une région ne signifie exclure les autres membres potentiels de cette même région. L'important est de veiller à ce que les activités puissent être mises en œuvre dans toutes les régions.

Pour demander une adhésion, les candidats devront remplir un formulaire de demande, conformément aux exigences spécifiées par le comité de pilotage et le faire parvenir au secrétariat accompagné des documents prouvant qu'ils satisfont les exigences d'adhésion au partenariat. Les critères d'adhésion seront finalisés lors de la première Assemblée générale annuelle.

Après réception du formulaire de demande, le secrétariat fera dès que possible savoir aux candidats si leur demande d'adhésion a été approuvée ou non. Le cas échéant, il pourra être demandé aux candidats de fournir des informations complémentaires avant qu'une décision ne soit prise quant à leur acceptation.

Le comité de pilotage aura le droit de mettre un terme à l'adhésion d'un quelconque partenaire qui ne respecte pas les règles et procédures d'adhésion qui seront préparées et approuvées lors de la première Assemblée générale annuelle du partenariat.

3.8 Financement et campagne de financement

La structure financière du partenariat sera gérée selon un numéro spécial de projet et une ligne budgétaire pour le partenariat (conformément aux règles et réglementations des Nations Unies). Le budget général et le choix des projets à financer seront approuvés par l'Assemblée générale annuelle. La mise en œuvre sera réalisée par le secrétariat, sous la coordination du comité de pilotage. Les contrôles financiers seront ceux des Nations Unies.

Les ressources financières proviendront de deux sources principales :

- soutien financier direct de la part de membres nationaux, régionaux et multilatéraux ;
- soutien en nature de la part des membres participants.

Le partenariat sera soutenu par un apport financier direct des membres du partenariat, qui partageront ses frais de gestion sur la base de contributions volontaires.

Les membres du partenariat seront également mobilisés pour le (co-)financement des projets identifiés par le partenariat. En mettant à profit l'expérience de soutien de projet du GTI-DTD, les frais de fonctionnement du secrétariat pour la mise en œuvre devront être une partie du coût total des projets. Des lettres de soutien seront réunies lors de la phase initiale auprès de membres potentiels, y compris les membres actuels du groupe de travail, d'autres entités nationales et régionales et des entités du secteur privé susceptibles de tirer profit d'une appartenance au partenariat.

Le budget sera défini chaque année par l'Assemblée générale et le comité de pilotage répartira les fonds entre les différents postes y compris les projets. Le partenariat aura une structure orientée résultats, son financement et sa réussite à long terme dépendant directement de sa capacité à proposer des outils utiles et de qualité, en accord avec ses objectifs, domaines thématiques et recommandations politiques. La campagne de financement veillera par conséquent à garantir que les projets qui satisfont ces critères ont accès à un financement adéquat et seront en mesure de disséminer les résultats à travers le réseau du partenariat. La campagne de financement à moyen et long termes dépendra de la démonstration de la mise en œuvre réussie de projets lors des deux premières années de fonctionnement. La collecte de fonds sera une responsabilité essentielle du comité de pilotage, avec le soutien du secrétariat qui élaborera la stratégie d'appel de fonds. Elle reposera sur le plan stratégique quinquennal qui sera adopté lors de la première Assemblée générale annuelle.

Ces dispositions seront appliquées après la réunion de la première Assemblée générale pour l'exercice fiscal 2011, 2010 étant la période de démarrage.

3.9 Communication et information du public

Le Partenariat fera part de ses activités via des supports cross-média dans l'optique (i) d'informer les membres et de leur faire partager la connaissance (ii) de garantir la visibilité du Partenariat et de ses membres. Une politique de communication sera élaborée par le secrétariat en 2010.

a) Activités médiatiques

La partie communication du partenariat sera mise en œuvre en partenariat direct avec le comité de pilotage ou les partenaires compétents. Le partenariat utilisera les v internationaux et nationaux à savoir Internet, la radio, la télévision et la presse ainsi que les réseaux et plateformes de ses membres pour disséminer les activités de communication du partenariat.

Les activités de communication, par exemple communiqués de presse, seront adaptées au support médiatique ciblé (par exemple version imprimée par rapport à version en ligne). Le partenariat produira également une fiche de présentation du partenariat en anglais, français et espagnol, ainsi que dans une langue asiatique (à choisir). De plus, une synthèse de la proposition de projet sera élaborée en anglais et en français.

b) Produits web

Le secrétariat élaborera un site web d'information qui rendra compte de l'état des connaissances, soutiendra la mission du partenariat et augmentera sa visibilité ; ce site proposera un répertoire des projets et un annuaire des membres, donnera des informations sur le financement, des références documentaires, des renseignements en matière d'éducation et proposera une section 'actualités'. Le site rendra également compte des activités et des projets et fera état de toute autre information pertinente communiquée par les membres et partenaires pour présenter les projets et partager les informations. Le secrétariat du partenariat adressera également une newsletter périodique à ses membres et aux parties intéressées.

c) Publications

Le partenariat élaborera des publications sur des projets spécifiques et rédigera des publications pertinentes selon les suggestions des membres du partenariat. Toutes les publications pourront être téléchargées gratuitement par le grand public pour améliorer le partage des connaissances sur le tourisme durable. Le secrétariat identifiera également les synergies potentielles avec les centres documentaires et plateformes d'informations des membres du partenariat, ainsi que la possibilité de relier entre eux sites web et plateformes électroniques.

d) Événements de sensibilisation / dissémination

- Le partenariat peut organiser des événements régionaux pour ses membres et nouveaux membres potentiels ;
- Le partenariat élaborera et diffusera des informations destinées à la presse nationale et internationale lors du lancement du projet, et lorsque d'importants résultats auront été atteints ;
- Le secrétariat du partenariat et ses membres collaboreront pour donner une visibilité maximale au partenariat et à ses résultats lors d'événements internationaux et nationaux majeurs, ateliers et conférences tels que la Commission du développement durable, l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme ou la réunion du Comité du patrimoine mondial et événements du patrimoine mondial afférents en
 - y participant, et/ou
 - diffusant des informations sur le partenariat lors de ces événements.

3.10 Grandes lignes du plan de travail potentiel 2010-2011

Un plan de travail détaillé pour 2010 est donné à l'Annexe 1. Les tâches initiales devraient être entreprises par le PNUE, en coordination avec le comité de pilotage. Ci-après sont décrites dans les grandes lignes les activités devant être entreprises en 2010 pour transformer le Groupe de Travail International sur le Développement du Tourisme Durable en partenariat des Nations Unies pour le développement durable :

- **2-3 février 2010** : Chantilly, 6^{ème} réunion du GTI-DTD. Adoption d'un document cadre pour définir le partenariat.
- **Février-mai 2010** : création d'un comité de pilotage provisoire (présidé par la France). Mise en œuvre du budget pour 2010 (de transition). Examen et sélection des projets devant être mis en œuvre sous l'égide du futur partenariat.
- **Février-mai 2010** : campagne d'information sur le partenariat destinée au pays souhaitant en devenir membre.
- **Mai 2010** : New York, Commission du développement durable (CDD) des Nations Unies, avec l'organisation d'un événement annexe sur le tourisme durable qui lancera également officiellement le "Partenariat mondial pour le tourisme durable", si des fonds suffisants parviennent à être trouvés.
- **Mai-septembre 2010** : recherche de nouveaux membres et de financement
- **Automne 2010** : première assemblée générale du partenariat mondial pour le tourisme durable, élection d'un comité de pilotage pour la période 2011-2013 et détermination du budget pour 2011. Présélection d'une série de projets devant être (co-)financés par le partenariat, sous réserve de la disponibilité des ressources.

Tableau 1 : plan de travail potentiel pour le partenariat 2010-2011

Produits livrables attendus	Janv.- avril 2010	Mai- juin 2010	Juil.- déc. 2010	Janv.- juin 2011	Juil.- déc. 2011
Création de la structure organisationnelle initiale (comité de pilotage, secrétariat et projets)					
Lancement et inscription du partenariat					
Recherche de nouveaux membres et campagne de financement					
Stratégie de mise en œuvre et élaboration du programme de travail					
Élaboration de la stratégie de communication					
Mise en œuvre des projets					
Assemblée générale annuelle					
Rapports d'activités intérimaires					

SECTION 4 : RÉSULTATS ET PROJETS POTENTIELS

4.1 Domaines thématiques

Le programme de travail et les projets du partenariat seront organisés autour des sept thèmes principaux identifiés par le groupe de travail :

- A. Agir sur et sensibiliser davantage aux liens existants entre **tourisme et changement climatique** – les destinations touristiques vont être grandement affectées par le changement climatique (par exemple, récifs coralliens, îles, plages et communautés côtières, régions polaires et montagneuses [y compris les stations de ski] et ressources en eau pour tous). Parallèlement, les voyages et le tourisme produisent près de 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- Le partenariat va promouvoir des projets portant sur la sensibilisation, la mesure de l'empreinte carbone, le renforcement des capacités, l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions du tourisme, selon des méthodes respectueuses de l'environnement et socialement acceptables. Il intégrera la question de l'adaptation au changement climatique dans le tourisme et la planification de l'usage public, en particulier dans les sites pilotes.
- B. Protéger et mettre en lumière le **patrimoine culturel et naturel** de la planète – La manière dont le tourisme est géré détermine la nature de ses impacts, positifs ou négatifs. Le tourisme peut préserver les cultures et la biodiversité ou les détruire. Il peut aider au financement des zones protégées et à l'éducation des touristes et des communautés en matière de conservation et biodiversité, ou conduire à la destruction d'habitats fragiles. De même, il peut promouvoir des environnements plus propres et salubres ou les contaminer.
- Le partenariat accentuera le renforcement des capacités pour prévoir et gérer de manière durable les visites des zones culturellement et écologiquement sensibles, à des fins de conservation de la biodiversité, et pour sensibiliser les parties prenantes à l'importance des sites du patrimoine national et mondial. Il étudiera les questions se rapportant au financement des sites et au tourisme. Il examinera l'utilisation des critères mondiaux de tourisme durable (CMTD) et des critères de l'initiative SIFT (Sustainable Investment and Finance in Tourism) vis-à-vis du développement d'infrastructures comme outil pour orienter un développement approprié lié aux valeurs locales et de patrimoine mondial d'un site.
- C. Le tourisme comme outil de **réduction de la pauvreté** – De nombreuses attractions et destinations touristiques se trouvent dans les régions les plus pauvres de pays en développement ou les moins développés. Lorsqu'il est réalisé de manière durable, le tourisme peut être un puissant outil de

réduction de la pauvreté, notamment dans les zones rurales. Associé à des sources de revenus alternatives probantes, le tourisme peut être à l'origine de mesures incitatives soutenant la conservation des sites du patrimoine culturel et naturel.

- Le partenariat mettra tout en œuvre pour incorporer les principes de durabilité dans les plans de tourisme nationaux, en mettant l'accent sur les outils et les liens nécessaires entre secteur public et privé pour accroître la capacité des communautés locales à tirer profit du développement du tourisme. Les activités du partenariat se rapportant à la réduction de la pauvreté tiendront compte du Programme ST-EP (Tourisme durable – Réduction de la Pauvreté) et du manuel de mise en œuvre afférent.

D. Sensibiliser davantage aux impacts que le tourisme a sur l'**environnement, l'efficacité des ressources et la biodiversité**, en se concentrant sur les initiatives de prévention, notamment dans les zones protégées et écologiquement sensibles.

- L'accent sera mis sur :
 - l'évaluation de la performance de l'utilisation des ressources ;
 - le développement de l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et les programmes de conservation ;
 - l'utilisation efficace de l'eau et les programmes de gestion de la qualité de l'eau ;
 - la gestion des déchets, en mettant l'accent sur les programmes de recyclage des déchets ;
 - les politiques d'achat pour intégrer l'utilisation de "produits verts" (biodégradables, recyclables, non toxiques, etc.) et analyse du cycle de vie ;
 - la réduction du niveau sonore, amélioration de la qualité de l'air et du paysage ; et
 - l'intégration des questions de responsabilité sociétale des entreprises, incluant la santé et la sécurité au travail, la coopération sur le lieu de travail, de meilleures conditions de travail, l'application et le respect de la législation locale en matière de travail et la relation de l'entreprise avec les communautés locales.

E. Promouvoir des **cadres politiques** pour le développement du tourisme durable – les conditions environnementales, sociales, culturelles et économiques varient grandement d'un pays à l'autre, tout comme la diversité des acteurs du tourisme.

- Le partenariat travaillera avec les organisations de gestion des destinations, les gouvernements à tous les niveaux, les communautés et les organisations du secteur privé pour contribuer aux politiques publiques et privées qui soutiennent le développement du tourisme durable et les mesures de conservation qui respectent l'approche écosystémique, tout en promouvant la demande de ces produits.
- Il fera également la promotion du partage des connaissances (par exemple collaborations sud-sud) et du renforcement des capacités avec les gouvernements, entreprises, touristes, organisations et communautés locales.

F. Aider le **secteur professionnel du tourisme et sa chaîne logistique** à devenir plus durables – Le groupe de travail a contribué au développement d'outils puissants, tels que les critères mondiaux de tourisme durable (CMTD), pour montrer le chemin que doivent emprunter les entreprises afin de devenir plus durables, d'un point de vue environnemental, social et économique.

- Le partenariat continuera de soutenir les activités associées à la mise en œuvre des CMTD et des outils qui ont été élaborés à partir de ces critères, sous l'égide du Tourism Sustainability Council (TSC).
- En élaborant et disséminant des techniques et technologies favorisant une production propre et économe en ressources (RECP), incluant les émissions de dioxyde de carbone, la gestion de l'eau et l'empreinte sociale, ainsi qu'en réalisant des projets pilotes.
- Il aidera également à disséminer les outils d'éducation et de formation pour l'industrie de l'accueil.

G. **Financement et investissement** dans le tourisme liés à l'économie du développement durable (par exemple, l'initiative "Économie verte [et sociale]" - GEI – Green Economy Initiative⁸, en anglais). Il est devenu de plus en plus manifeste pour les institutions et investisseurs financiers que les entreprises durables présentent moins de risques et une meilleure performance à long terme. Toutefois, les investisseurs ne disposaient d'aucun instrument pour savoir comment incorporer la durabilité dans l'évaluation du risque pour les entreprises du tourisme.

- Le partenariat soutiendra les projets qui évaluent le risque et coordonnent les organismes de financement et d'investissement pour que la durabilité devienne un critère pour les financements et les investissements, dans le cadre de l'initiative SIFT (investissement et financement durables dans le tourisme). L'initiative SIFT réunit les principales sources de financement et d'investissement du tourisme pour convenir du développement et du partage des bonnes pratiques dans les investissements touristiques en élaborant des directives, évaluant les performances des mécanismes et initiatives volontaires pour intégrer la durabilité dans les investissements et le financement du tourisme. Elle doit également faire concorder la demande de produits de tourisme durable dans les destinations des pays en développement avec les ressources financières disponibles. Le réseau n'a pas pour vocation de créer un nouveau fonds mais de faciliter l'échange d'informations et la coordination entre les fonds existants, les bailleurs de fonds, les investisseurs et les destinations des pays en développement. À ce titre, il peut jouer un rôle clé en facilitant la mise en œuvre d'autres projets du partenariat.

4.2 Aperçu des projets potentiels du partenariat, résultats et activités (2010-2012)

Reconnaissant que la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations politiques du GTI-DTD sur le développement du tourisme durable nécessitera un processus ouvert et intégré engageant les gouvernements à tous les niveaux, les organisations internationales, les entreprises, les ONG et les consommateurs, les activités potentielles sont structurées autour d'un cycle de vie simplifié de la chaîne de valeur du tourisme (voir également section 3.1), incluant :

1. la planification du tourisme
2. l'exploitation et la gestion du tourisme
3. l'investissement dans le tourisme
4. la promotion et le marketing du tourisme
5. le renforcement des capacités
6. la consommation de produits et services du tourisme
7. le suivi et l'évaluation du développement du tourisme

Le choix formel des projets devant être mis en œuvre par le secrétariat et par les membres du partenariat sera effectué lors des Assemblées générales annuelles. Il est prévu que les membres du partenariat proposent des projets et que l'Assemblée générale annuelle du partenariat détermine ceux qui seront financés et mis en œuvre sous les auspices du secrétariat, ainsi que ceux qui seront mis en œuvre en intégralité ou en partie par les partenaires, mais avec le soutien du partenariat. L'état courant de chaque projet potentiel, son budget estimé, le partenaire responsable et le calendrier de mise en œuvre seront présentés lors des Assemblées générales annuelles du partenariat pour que des décisions soient prises quant à leur mise en œuvre.

Les projets seront choisis en privilégiant ceux qui traitent d'un domaine thématique ou politique, ont des bénéficiaires bien identifiés et le potentiel d'être adaptés, reproduits ou déployés dans plus d'une région. Les projets du partenariat relèveront de trois niveaux :

1. "projets du partenariat", d'un ou deux ans pouvant immédiatement commencer sous la supervision du secrétariat et dans les limites du budget proposé ;

⁸ Utilisation d'analyses économiques et approches de modélisation pour reformuler et recentrer les politiques, investissements et dépenses en faveur de certains secteurs, tels que les technologies propres, les énergies renouvelables, les services des eaux, les transports écologiques, le tourisme, la gestion des déchets, les constructions vertes et l'agriculture et la sylviculture durables. "Une économie plus verte" renvoie au processus de reconfiguration des entreprises et infrastructures pour une meilleure rentabilité des capitaux engagés dans les secteurs naturel, humain et économique, tout en réduisant en même temps les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant l'extraction et l'utilisation de ressources naturelles, en créant moins de déchets et en réduisant les inégalités sociales. Voir <http://www.unep.org/greeneconomy/GreenEconomyReport/tabid/1375/language/en-US/Default.aspx>.

2. "projets des partenaires" supervisés et budgétisés par les partenaires qui profiteront de la synergie et de l'adaptation et répliation éventuelles offertes par le partenariat ; et
3. Projets à long terme, courant sur un maximum de 10 années qui offrent la possibilité d'une transformation majeure de l'ensemble des modes de consommation et de production du tourisme dans le monde entier.

Le partenariat se chargera d'évaluer et de proposer les projets réussis qui peuvent être adaptés, reproduits et déployés au niveau régional ou mondial. Les projets pourront être proposés par les membres ou par les bureaux et réseaux régionaux. Les critères d'évaluation des projets vont devoir être définis et une petite mais solide base de données en ligne établie. Les projets approuvés pourraient, le cas échéant, être recommandés pour financement aux membres appropriés ou au réseau SIFT. Ils devraient être en adéquation, le cas échéant, avec les critères mondiaux de tourisme durable (CMTD).

Les critères de sélection des projets devraient inclure des critères clés obligatoires et des critères souhaitables. Les critères clés peuvent:

- inclure des résultats ou objectifs mesurables ;
- porter à la fois sur les domaines thématiques et politiques ;
- prendre appui sur les outils et la connaissance qui existent – ne pas dupliquer ;
- être une application nationale (si le projet peut être déployé ou reproduit ailleurs), régionale ou internationale ;
- être financièrement soutenus par d'autres sources, en particulier contributions pécuniaires ou en nature de la part du secteur privé ;
- inclure des méthodes d'échange et de partage de la connaissance et des résultats au-delà des efforts du secrétariat.

Les critères souhaitables sont variés et incluront des paramètres se rapportant à chacun des domaines thématiques et politiques tels que les impacts du tourisme sur l'environnement, l'efficacité des ressources et une production propre ou encore la biodiversité, la création d'organismes de gestion des destinations à l'aide de critères de durabilité, etc. D'autres facteurs transverses sont également à prendre en considération tels que les impacts sociaux et économiques, les avantages pour les petites et moyennes entreprises et les communautés locales, la durabilité économique après la fin du cycle de financement initial, une analyse coûts-avantages à long terme, la sexospécificité, la formation et le renforcement des capacités, la suppression des goulots d'étranglement, etc.

ANNEXE 1 : plan de travail détaillé pour la création du partenariat mondial pour le tourisme durable

Activité	Action requise	Calendrier 2009-2010														
		Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<u>Élaborer le document conceptuel du partenariat</u>	Coordination du projet.															
	Présenter le document conceptuel du projet aux partenaires potentiels et aux membres du groupe de travail.															
	Préparer le document conceptuel pour l'exercice biennal 2010-11.															
	Evaluer l'état de chaque projet potentiel, budget estimé, partenaire responsable et calendrier de mise en œuvre.															
	Inscrire le partenariat.															
	Préparer le programme de travail.															
<u>Réunion du GTI-DTD</u>	Envoyer les invitations.															
	Organisation générale (ordre du jour, lieu, interprètes, hébergement, microphones, restauration, etc.)															
	Organiser les déplacements et la compensation carbone pour les participants invités.															
	Tenir la réunion du groupe de travail.															
	Préparer les minutes, le compte rendu définitif de la réunion et les recommandations vis-à-vis du partenariat.															

<u>Collecter des fonds et promouvoir le partenariat</u>	Engager tous les pays du groupe de travail dans le partenariat.																		
	Identifier et impliquer de nouveaux pays.																		
	Identifier et impliquer des organisations clés.																		
<u>Disséminer les documents du partenariat</u>	Réunions avec les membres actuels et potentiels du partenariat.																		
<u>Organiser la structure formelle du partenariat</u>	Mettre en place le premier comité de pilotage et le secrétariat.																		
<u>Lancement du partenariat</u>	Annoncer le partenariat lors de la réunion de la CDD à NY, accepter les nouveaux membres proposés par le comité de pilotage.																		
<u>Inscrire le partenariat</u>	Inscription en tant que partenariat des Nations Unies de type II sur le développement durable.																		
<u>Première Assemblée générale annuelle</u>	Élire le comité de pilotage, approuver les règlements, le budget et les nouveaux projets pour le prochain exercice biennal.																		

ANNEXE 2 : cadre logique du partenariat mondial pour le tourisme durable

Objectif : intégrer la durabilité dans tous les aspects du tourisme – politiques, développement et opérations.

Logique Intervention				
Objectif / résultat	Réalisations	Indicateurs des réalisations objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Postulats
<p>Mise en œuvre des cadres politiques dans tous les secteurs des principaux acteurs, notamment gouvernements nationaux et locaux, entreprises du tourisme, consommateurs, institutions financières et investisseurs.</p>	<p>1: Les organismes nationaux et régionaux de développement du tourisme vont incorporer des éléments des recommandations politiques.</p> <p>2: Les autorités du tourisme réorientent les objectifs politiques et la réussite des destinations en termes d'impact économique national, au lieu de simplement compter les visiteurs.</p> <p>3: Des cadres de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) sont adoptés dans les endroits touristiques clés.</p> <p>4: Les critères mondiaux de tourisme durable (CMTD) sont adoptés comme cadre par les gouvernements et les grands acheteurs institutionnels.</p>	<p>1. Nombre de nouvelles politiques émanant de membres qui intègrent la durabilité dans les plans directeurs nationaux et régionaux de tourisme.</p> <p>2. Des instruments quantitatifs mesurant les impacts économiques, sociaux et environnementaux du tourisme ont été incorporés dans les comptes rendus statistiques de deux pays pour le moins.</p> <p>3. Des plans de gestion intégrée des zones côtières ont été mis en œuvre dans deux pays pour le moins.</p> <p>4. Nombre d'organisations qui adoptent les CMTD.</p>	<p>1. Compilation de plans directeurs de tourisme qui incorporent des éléments clés des recommandations politiques.</p> <p>2. Comptes rendus statistiques qui font état des retombées économiques du tourisme et indicateurs sociaux en plus du nombre de visiteurs.</p> <p>3. Compilation de cadres de GIZC qui contiennent des paramètres de durabilité.</p> <p>4. Compilation de politiques et pratiques sociétales et gouvernementales d'acteurs clés du tourisme.</p>	<p>Cadres politiques transparents et efficaces.</p>
<p>Déploiement et reproduction des projets, publications, matériaux de formation et outils réussis dans d'autres régions.</p>	<p>Les projets réussis du GTI-DTD et du partenariat projets seront mis en œuvre dans des régions différentes de celles où ils ont été développés.</p>	<p>1. Nombre de projets mis en œuvre dans de nouvelles régions.</p> <p>2. Demandes et dissémination d'outils, formation et documentation sur ces projets et outils.</p>	<p>1. Compilation de projets, faisant état de l'origine, du lieu de l'actuelle mise en œuvre et des adaptations faites.</p> <p>2. Nombre de demandes documentées et disséminées pour information dans différentes régions.</p> <p>3. Nombre de publications universitaires et non universitaires qui utilisent ou incorporent ce matériel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque projet de démonstration embrassera la dimension socioculturelle du développement du tourisme durable. • Les projets chercheront des partenariats au niveau local. • Ce processus s'inspirera des critères sociaux et culturels présentés dans les

Logique Intervention				
Objectif / résultat	Réalisations	Indicateurs des réalisations objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Postulats
				critères mondiaux de tourisme durable (CMTD), ainsi que les lignes directrices pour l'analyse sociale du cycle de vie des produits du PNUE
Élaboration de nouveaux projets et outils qui encouragent la mise en œuvre et le suivi de pratiques de gestion et technologies novatrices.	Trois nouveaux outils pour le moins sont développés pour aider au développement du tourisme durable.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux outils développés. 2. Nombre de mises en œuvre pilote des outils. 	Preuve de la dissémination et de l'utilisation des nouveaux outils.	<p>Le développement des outils va suivre un processus en trois étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Conception/adaptation des outils</i> : les outils seront développés ou adaptés à une cible spécifique (secteur professionnel, secteur public ou consommateurs. 2. <i>Démonstration</i> : l'efficacité sera testée et démontrée par des projets de terrain et des partenariats bilatéraux avec des partenaires clés dans le secteur du tourisme. 3. <i>Dissémination</i> : disséminer directement et par l'intermédiaire des réseaux les outils qui ont été développés ou adaptés, et qui ont apporté la preuve de leur efficacité.
<p>Construction de réseaux et partenariats d'entreprises, pays et autres institutions, et promotion de partenariats <i>ad hoc</i>, pour soutenir la mise en œuvre des activités du partenariat, et en particulier la conception et adaptation d'outils, leur démonstration et dissémination.</p> <p><i>Cela sous-entendra de soutenir les réseaux existants, tels que Tourism Sustainability Council,</i></p>	<p><u>Partenariat pour les critères mondiaux de tourisme durable</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mise en œuvre d'une norme d'accréditation pour les programmes de certification basée sur les critères mondiaux de tourisme durable (CMTD). 2 Mise en œuvre d'un projet /essai pilote pour le moins intégrant les CMTD aux niveaux national, régional ou de la destination. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Adoption d'une norme d'accréditation basée sur les CMTD par 10 programmes de certification pour le moins. 2 Un projet / essai pilote pour le moins 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Documentation de l'incorporation des CMTD dans les normes de certification de tourisme durable. 2 Documentation sur le projet / essai pilote 	La norme et les procédures d'accréditation TSC seront mises en œuvre.

Logique Intervention				
Objectif / résultat	Réalisations	Indicateurs des réalisations objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Postulats
<i>Destinet, Tour Operators' Initiative, le réseau SIFT (Sustainable Investment and Finance in Tourism, le système d'intégration centraméricain (SICA) et autres.</i>	<u>Réseau SIFT (Sustainable Investment and Finance in Tourism – investissement et financement durables dans le tourisme</u> 1. Développement d'orientations et critères pour le secteur des finances et des investissements 2. Essai pilote d'un modèle d'investissement ou financement durables aux niveaux national, régional ou des destinations	1. Orientations officielles pour l'investissement et le financement durables dans le secteur du tourisme 2. Un projet pilote pour le moins est initié par le réseau SIFT	1. Orientations officielles. 2. Documentation sur les activités SIFT.	Le réseau SIFT reçoit suffisamment de fonds pour commencer des activités majeures.
	<u>Nouveaux réseaux ad hoc :</u> incorporation d'un réseau francophone africain pour le moins dans le partenariat.	Nom et projets de réseaux africains de tourisme durable dans le partenariat.	Documentation sur la participation de réseaux africains dans le partenariat.	Intérêt manifesté par les réseaux africains de tourisme existant pour devenir membre du partenariat.